

Accès au droit

À qui s'adresser en cas de problème ?

*Maisons de la justice et du droit, Maison de l'avocat, CGOS, assurance...
Plusieurs structures et organismes assurent une aide juridique gratuite.*



Un divorce, un conflit, un litige avec un organisme, une agression... Chacun peut un jour être confronté à l'un de ces événements nécessitant une aide juridique.

Afin de connaître ses droits et éviter peut-être une procédure judiciaire, il existe des permanences gratuites et confidentielles ouvertes à tous et proposées par le centre départemental d'accès au droit. Elles se situent dans les Maisons de la Justice et du Droit (MJD) et le point d'accès au Droit (PAD) :

- MJD Nord Loire : 21 rue Charles-Roger (Dervallières). Tél. 02 51 80 64 30
- MJD Sud Loire : 8 rue Jean-Baptiste-Vigier à Rezé. Tél. 02 51 11 37 00
- PAD Nantes Nord : Maison de quartier La Mano, 3 rue Eugène-Thomas. Tél. 02 40 59 46 86

Des entretiens individuels et gratuits sont également organisés chaque premier mercredi du mois, de 9h à 18h, à la Maison de l'Avocat située au 25 Rue La Noue Bras de Fer à Nantes. Tél. 02 40 20 48 45

Vous pouvez aussi obtenir des renseignements juridiques au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) : 5 rue Maurice Duval à Nantes. Tél. 02 40 48 13 83.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer et que votre dossier CGOS est à jour, vous avez la possibilité d'obtenir des renseignements juridiques via une plate-forme téléphonique du CGOS du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 18h. Tél. 09 69 32 13 26.

Pensez à solliciter votre assurance si vous avez souscrit une assurance protection juridique.